

LE MARAIS DE SAINT-WANDRILLE (Rives-en-Seine), UNE ZONE HUMIDE À PROTÉGER

Un peu d'histoire...

Au Moyen Âge, le marais fut l'objet de travaux de drainage, potentiellement liés à l'Abbaye de Saint-Wandrille. Cependant, pendant une bonne partie de son histoire, la majeure partie du marais est restée exposée aux apports sédimentaires de la Seine. Depuis le XVII^e siècle, l'occupation du sol a évolué. Il est composé aujourd'hui de milieux prairiaux, de quelques mares et d'arbres. Les cours d'eau ont subi de nombreuses modifications, notamment des déviations pour les besoins des ouvrages hydrauliques (moulins). Les nombreux lits perchés, encore existants aujourd'hui, en sont le résultat.



Le pâturage du marais est partagé entre les vaches Highland...



... et les chevaux de Camargue

Une zone protégée

Le marais est reconnu pour son importance écologique, c'est pourquoi, il bénéficie de plusieurs protections :

© Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB) depuis 1986. Celui-ci reconnaît le haut intérêt biologique du site. Il permet la protection des espèces animales et végétales en précisant les activités interdites ou réglementées.

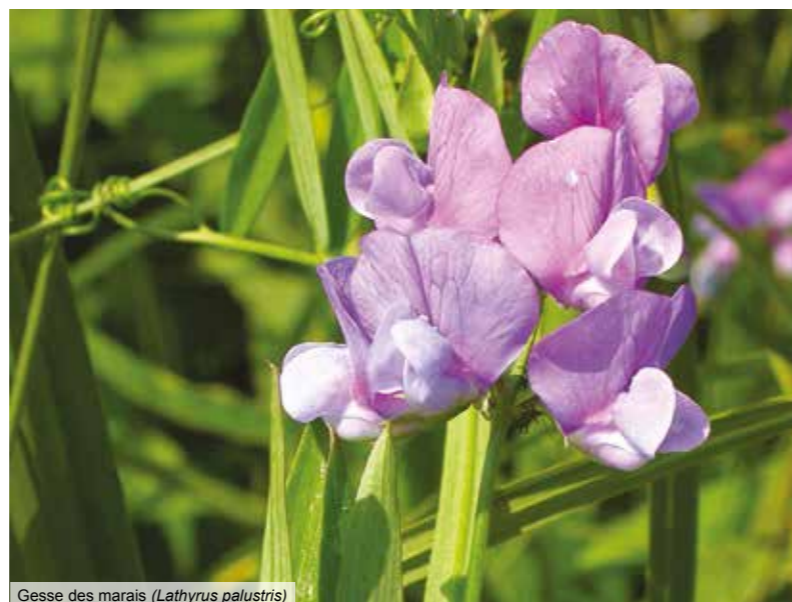
© Site Natura 2000 des Boucles de la Seine aval depuis 2002. Le marais est reconnu d'intérêt européen, notamment pour sa richesse en espèces et en milieux (directives Habitats et Oiseaux).

Quelques chiffres sur le marais

- © 28 hectares
- © 3 cours d'eau (La Rançon, la Fontenelle et la Minérale)
- © plus de 30 ans de gestion écologique
- © 8 chevaux de race Camargue
- © 8 vaches de race Highland
- © 287 espèces observées dont 47 patrimoniales pour l'ex-Haute-Normandie



Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)



Gesse des marais (*Lathyrus palustris*)

Des milieux diversifiés pour une biodiversité exceptionnelle

Le marais est une mosaïque de prairies humides, de mégaphorbiaies (hautes herbes intermédiaires entre les prairies et les fourrés arbustifs) et de roselières. Il est parcouru par des rivières (dont certaines transformées pour les besoins de l'activité humaine) et parsemé d'une dizaine de mares. Ces différents milieux représentent une importante source de biodiversité.

Libellules, coléoptères, amphibiens, oiseaux et bien d'autres espèces s'épanouissent dans le marais. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs menacées en ex-Haute-Normandie comme le triton ponctué, l'Agrion délicat (une libellule) ou le vertigo (un petit escargot d'intérêt européen).

La flore est tout aussi exceptionnelle, avec une végétation aquatique très développée : herbiers de renoncules, de characées ou voile de lentilles d'eau. Ce milieu tourbeux est également un havre de paix pour d'autres plantes menacées, telles la Gesse des marais et la Fougère des marais. Ces espèces sont protégées au niveau régional. En revanche, on trouve aussi des plantes exotiques envahissantes comme la Balsamine du cap et la Mimule tachetée.

Le Parc s'engage pour préserver les milieux humides

Les milieux humides constituent un réservoir exceptionnel de biodiversité. En France, environ 30 % des espèces végétales remarquables et menacées et 50 % des espèces d'oiseaux vivent dans les milieux humides ou en dépendent. Ces derniers rendent de nombreux services car ils concourent à la régulation de l'eau en période de crue ou de sécheresse. Enfin, ils piègent des éléments chimiques tels que les nitrates, le phosphore ou le carbone.

L'une des 5 missions des Parcs naturels régionaux est la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager. C'est pourquoi, le Parc met son savoir-faire au service de la protection des zones humides et notamment pour le marais de Saint-Wandrille-Rançon.

Au chevet du marais depuis plus de 30 ans

Dès 1985, les propriétaires, qui utilisent notamment le terrain pour la chasse, se sont rapprochés du Parc pour sa gestion. Depuis, le marais de Saint-Wandrille-Rançon fait l'objet d'une gestion écologique par voie de convention.

Dans un premier temps, l'objectif était de maintenir la majorité du marais en espace ouvert (non boisé) et de favoriser une mosaïque de milieux. C'est pourquoi des chevaux de race Camargue ont été introduits. Cette race, particulièrement rustique, est adaptée à la vie dans les marais et peut passer une bonne partie de l'année « les pieds dans l'eau ». Quelques végétaux sont cependant délaissés par les équidés. Afin que l'ensemble du lieu soit pâturé, des vaches highland-cattle ont été introduites en complément. Ces bœufs d'Écosse ne broutant pas la même végétation que les chevaux, ce pâturage mixte diversifie les milieux.

La gestion des cours d'eau traversant ou longeant le marais est aussi une priorité. Entre 2010 et 2016, le Parc, en lien avec d'autres partenaires, a participé de différentes manières à des études et des travaux de restauration. Il a également apporté son appui au Syndicat de Bassin Versant pour le retour de la Fontenelle en fond de vallée et la mise en place d'une passe à poissons au Moulin du Haut-Pas. Enfin, le Parc met en place des actions pour lutter contre la Balsamine du cap (plante exotique envahissante) présente sur le site, afin de limiter sa propagation.

Enfin, à proximité du marais, le Parc a plus récemment mis en pâturage une parcelle communale en bordure de la promenade de la Fontenelle.



La Fontenelle a retrouvé en 2010 son fond de vallée



Agrion délicat (*Ceriatrigon tenellum*)



Vertigo des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)

Un travail sur l'avenir

Afin de préserver le marais de Saint-Wandrille sur le long terme, un plan de gestion a été établi pour la période 2016 - 2020. Le document a été rédigé par le Parc naturel régional en collaboration avec l'ensemble des partenaires (propriétaires, Syndicat mixte de Bassin Versant, etc.). Révisé périodiquement (tous les 5 à 10 ans), son contenu est un outil indispensable à l'organisation et à la programmation du travail du gestionnaire au quotidien.

Deux objectifs ont été définis :

- © garder un système alluvial fonctionnel et diversifié ;
- © proposer un marais exemplaire en matière de conciliation des usages et de préservation du patrimoine naturel.

Ces objectifs ont été traduits en 38 opérations à réaliser durant les cinq années comme des suivis réguliers de la faune, de la flore et de l'hydrologie, la poursuite du pâturage mixte ou la conciliation d'un milieu écologique avec l'usage de la chasse.



Comment découvrir le marais ?

C'est un lieu privé et pâturé. Il est donc impossible d'y entrer. Cependant, plusieurs points de vue et circuits permettent d'observer ce milieu humide :

- La promenade de la Fontenelle : un chemin balisé et stabilisé permet de longer un côté du marais. Départ depuis la salle des fêtes, sur la D22, jusqu'à l'abbaye (1,5 km).
- La promenade qui longe la D37 : ce petit sentier très court (500 m) démarre du parking situé sur la D37 face au restaurant Les 3 Vikings, au pied du pont de Brotonne. Il remonte en direction de Touffreville-la-Corbeline jusqu'à un point de vue qui permet d'observer le marais.

Des tables de pique-nique sont à disposition.

pnr-seine-normande.com [facebook.com/pnrseinenormande](https://www.facebook.com/pnrseinenormande)

Contact

Maison du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Tél. : +33 (0)2 35 37 23 16
contact@pnr-seine-normande.com

PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

Le marais de Saint-Wandrille-Rançon (RIVES-EN-SEINE)



